

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à 20 h 00, dans le lieu habituel de ses séances, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	CUSINATO Françoise	SUE Hélène
BAULIEU Matthieu	FUMEY Françoise	SUE Julien
BELOT François	GHARBI Stéphanie	TERRAZ-LADERRIERE Fanny
BOUCHEY Martine	JEANGUYOT Florence	
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	RICLOUX Benoît	
Etaient absents excusés		
BINDA Gilles a donné procuration à CUSINATO Françoise		
JEANNOT Laurence a donné procuration à Hélène SUE		
MEGUENNI-TANI Hassem a donné procuration à GHARBI Stéphanie		
MOULIN Cyril		
VARCHON Daniel a donné procuration à BARTHELET Catherine		
VUILLEMIN Emmanuel a donné procuration à Fanny TERRAZ-LADERRIERE		

Ouverture de la séance à 20 h 00

01 - Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les conseillers municipaux valident le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2022 dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Monsieur Benoît RICLOUX.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

02 – Révision allégée n° 1 du PLU

Depuis la prise de compétence PLUi entrée en vigueur le 27 mars 2017, le Grand Besançon est l'autorité compétente pour conduire les procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme communaux.

Étant désormais l'autorité décisionnelle en matière de planification il assure, à ce titre, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des procédures.

La commune de Pelousey a sollicité Grand Besançon Métropole afin d'engager une révision allégée de son plan local d'urbanisme pour permettre l'ajustement graphique de la trame relative aux secteurs à risques naturel d'inondation (suppression, réduction, déplacement).

Depuis l'approbation du PLU en 2014, des travaux effectués sur le territoire communal ont permis de maîtriser, sur certains secteurs, les eaux de ruissellement (limitateurs de débit sous chaussées, noues...), et permettent aujourd'hui de reconsidérer les contours de la trame risque d'inondation. Des secteurs n'ayant jamais connu d'inondations depuis l'approbation du PLU doivent être requestionnés. En outre, des erreurs dans le report de cette trame au document d'urbanisme doivent être corrigées.

Après avis favorable du comité de suivi PLUi, Madame la Présidente de Grand Besançon Métropole a, par délibération en date du 28 juin 2021, prescrit la procédure de révision allégée n° 1 du PLU de la commune et définit les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Historiquement, la commune de Pelousey dispose d'un plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 10 février 2014. Il a, à ce jour, fait l'objet :

- d'une procédure de modification simplifiée n°1, approuvée en date du 09 janvier 2017 ;
- d'une mise à jour n°1, approuvée en date du 28 juin 2019 ;
- d'une procédure de modification n° 1 approuvée en date du 31 mars 2022.

La présente procédure constitue donc la première révision allégée, soumise à enquête publique, conformément à l'article L153-41 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre et conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, Grand Besançon Métropole sollicite l'avis de la commune sur les évolutions envisagées de son PLU.

Après exposé du rapport de présentation de Grand Besançon Métropole relatif à la révision allégée n° 1 du PLU de la commune de Pelousey,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à la révision allégée n° 1 du PLU de Pelousey, selon la présentation précisée ci-dessus.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

03 – Création d'un pôle enfance - périscolaire et micro-crèche – Choix du Maître d'Œuvre

Suite à l'appel d'offres pour le marché de Maitrise d'œuvre pour la création d'un pôle enfance – périscolaire et micro-crèche ;

Suite à la présentation des résultats de cet appel d'offres, faite par Monsieur Éric BOUFFIOUX, assistant à maitrise d'ouvrage ;

Suite à la réunion de la commission MAPA et du comité consultatif « Nouveaux Projets »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- attribue le marché à l'entreprise Archi+Tech pour un montant de 119 000 € HT, soit 142 800 € TTC,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

04 – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de Pelousey de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1er semestre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le code des assurances ;

Vu le code de la commande publique ;

- décide d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2023.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux : 6,88% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt
 - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : taux : 1,50 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

- Prend acte que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la commune de Pelousey,

- autorise :

- Madame le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats)
- Madame le Maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs
- Le centre de gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées,

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

05 – Cimetière – Tarifs

Durant plusieurs années, la commune a œuvré au réaménagement du cimetière, avec une procédure de mise à jour des concessions et de reprise de sépultures.

À l'issue de cette procédure, de nouveaux monuments ont été installés, tels que des columbariums, des caveaux et des cavurnes (mini-tombes).

Au vue des dépenses engagées par la commune, il convient désormais de revoir les tarifs appliqués à ce service.

Après étude, Madame le Maire propose les données suivantes :

CONCESSION (BP commune)	DUREE	TARIF
Fosse simple	30 ans	120.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	80.00 €
Fosse double	30 ans	180.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	100.00 €
Monument (columbarium, caveau, cavurne)	30 ans	120.00 €
Pour chaque renouvellement de	30 ans	80.00 €
MONUMENT (BP caveaux)		TARIF
Columbarium		1 100.00 €
Caveau		1 500.00 €
Cavurne (ou mini-tombe)		200.00 €
JARDIN DU SOUVENIR (BP commune)		TARIF
Dépôt de cendres		50.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces tarifs qui seront appliqués à compter du 13 septembre 2022.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

06 – Règlement du cimetière

D'importants travaux ont été réalisés au sein du cimetière de Pelousey à la suite de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, notamment la pose de caveaux, la création de nouveaux cavurnes et columbarium.

De fait, le règlement du cimetière doit donc être mis à jour.

Après la présentation du projet de nouveau règlement du cimetière par Mesdames Stéphanie GHARBI et Françoise FUMEY,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le nouveau règlement du cimetière de Pelousey joint à la présente,
- précise qu'il entrera en vigueur le 13 septembre 2022,
- autorise Madame le Maire à le signer.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

07 – Loyer du logement communal

Des travaux ont été réalisés dans le logement communal : isolation, réfection du système de chauffage, des sanitaires, de l'électricité, des peintures... pour un montant de 80 000 € TTC.

Le logement ayant été refait à neuf, il convient de réévaluer le loyer dans le respect de la convention PALULOS et sur la base de la simulation des loyers issus de service-public.fr pour un appartement situé en zone B2 à loyer très social.

Il est proposé pour cet appartement de 114 m² comprenant 3 chambres, 1 salon, 1 cuisine séparée un loyer mensuel hors charges de 670 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix mensuel du loyer du logement communal à 670 € hors charge.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

08 – Révision du bail du logement communal

Des travaux ont été réalisés dans le logement communal : isolation, réfection du système de chauffage, des sanitaires, de l'électricité, des peintures... pour un montant de 80 000 € TTC.

Le logement ayant été refait à neuf, il convient de réviser le bail proposé au futur locataire.

Après avoir entendu la présentation de Françoise FUMEY et Benoît RICLOUX,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet de bail joint à la présente,
- autorise le Maire signer le bail et toute pièce relative à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

09 – Bail à ferme - Chemin rural n° 12 dit « De Bray »

Le bail à ferme signé avec le GAEC CHAPUIS DU MONT, sis les Auxons, arrive à son terme le 31 octobre prochain.

Madame le Maire propose de renouveler ce bail aux conditions suivantes :

- Espace loué : Chemin rural n° 12 « De Bray » d'une longueur de 300 m environ sur 4 m de large,
- Montant de la location annuelle : 13 € 83
- Durée du bail : 9 ans
- Période du bail : du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2031
- Révision : annuelle selon les données préfectorales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces conditions de location et autorise Madame le Maire à signer le nouveau bail.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

10 – Frais de scolarité

Lorsque des enfants non domiciliés à PELOUSEY sont accueillis à l'école de PELOUSEY, des frais de fonctionnement engagés par la commune de PELOUSEY sont facturés à la commune ou à la communauté de communes d'origine de ces enfants.

Le montant des frais (maternelle et élémentaire) doit être validé par le conseil municipal.

Après présentation des données par Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les montants suivants, qui seront facturés par la suite :

- Maternelle 881 € 05
- Élémentaire 315 € 44

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

11 – Finances – Décision Modificative n° 1 – Budget Communal

Afin d'annuler une vente de bois s'élevant à 2 714 € 98 TTC, comptabilisée deux fois, en 2020 et en 2021, il y a lieu de mandater cette somme sur le compte 673 (chapitre 67).

Lors de la confection du budget primitif, le chapitre 67 a été alimenté à hauteur de 1 000 €.

Afin de pouvoir traiter cette régularisation, l'Adjoint aux finances, Benoit RICLOUX propose, une ouverture de crédits détaillée dans la décision modificative ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 715.00€
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		1 715.00€
R 741121 : D&R des communes		1 715.00€
TOTAL R 74 : Dotations et participations		1 715.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la présente décision modificative.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

12 – Convention de stage – École de Pelousey

La Directrice de l'école de Pelousey souhaite accueillir une stagiaire en maternelle, pour la période du 26 septembre au 21 octobre 2022.

Une convention doit être signée entre la stagiaire, le lycée professionnel Condé de Besançon, l'école de Pelousey et la commune de Pelousey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

13 – délégation au Maire

Madame le Maire a reçu du conseil municipal le 8 juin 2020, diverses délégations dont elle fait ci-dessous le compte-rendu pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2022.

Objet de la délégation	Dossiers traités
1 - Passation des marchés publics ne dépassant pas le seuil légal en vigueur, pour les marchés sans publicité, ni mise en concurrence	4
2 - Acceptation d'indemnité de sinistre	0
3 - Cimetière - Concession	0
4 - Reprises d'alignement	0
5 - Urbanisme - Droit de préemption	9
6 - Urbanisme - Autorisations accordées	
Certificats d'Urbanisme	13
Déclarations Préalables	18
Permis de Construire	4
Modifications de Permis de construire	0
7 - Action en justice	0
8 - Véhicules communaux - règlement des conséquences dommageables en cas d'accident	0

Les élus reconnaissent avoir pris connaissance des délégations données à Madame le Maire.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

14 – Questions diverses

Benoit Ricloux, en suite d'un échange en municipalité propose de mettre en œuvre des économies d'énergie d'ici la fin d'année, comme vont le faire toutes les collectivités d'ailleurs. Il rappelle que les factures de cet hiver seront imputées sur l'exercice prochain et que s'il est difficile de mesurer exactement l'impact, on sait que les factures énergétiques subiront une augmentation d'au moins 15% en moyenne, sans parler du risque de coupure bien réel.

Après échanges, il est donc validé de :

- Poursuivre nos habitudes de sobriété dans la gestion quotidienne (par ex : moment de convivialité simple, distribution d'informations ou du Trait d'Union par les élus, pas de recrutement pour le contrôle des salles, instruction d'une partie des actes d'urbanisme en interne, extinction de l'éclairage la nuit...)
- Poursuivre les efforts engagés concernant la gestion des salles communales en sensibilisant les enseignants, les utilisateurs et notre personnel aux économies d'énergie...
- Baisser légèrement la température du programme de la maison de la Noue en lien avec les besoins des utilisateurs bien entendu.
- Minimiser exceptionnellement cette année les éclairages de Noël pour participer à l'effort collectif de réduction de la consommation d'électricité. Seuls quelques bâtiments seront décorés.

Informations diverses et dates à retenir

- Préfecture : rappel de l'arrêté sécheresse qui est toujours en vigueur
 - Information Cap Emploi : c'est un salon soutenu par toutes les collectivités et les services de l'État pour promouvoir les postes disponibles quelque soient les filières.
- Grand Besançon Métropole
 - Conférence des Maires du 6 Juillet : plusieurs sujets d'information ont été abordés comme l'évolution de la collecte des déchets, la présentation du PADD du PLUi (présenté synthétiquement dans le dernier TU), la sensibilisation à la base nationale d'adressage, l'enregistrement et les conseils apportés pour les demandes de logement social, l'évolution envisagée des zonages Natura 2000...
 - Comité de secteur PLUi du 13 juillet : c'est le premier atelier qui a eu attrait au zonage commune par commune. Un travail en municipalité avait permis de préparer les éléments en accord avec les objectifs du PLH tels qu'ils sont arbitrés à ce jour. Une restitution sera proposée en commune pour vérifier la bonne compréhension des échanges.

- Comité de secteur du 20 juillet : il a permis de présenter les objectifs aux communes et vérifier leur position.
- Une communication autour du réseau GINKO est diffusée auprès de toutes les communes avec un focus par secteur afin de présenter les évolutions cette année du réseau. Par exemple, pour notre secteur il a été ajouté un départ à 16h45 de Temis le mercredi ainsi qu'un TAD (transport à la demande) pour une arrivée à 13h40 à Temis.
- Un nouveau tarif étudiants a été validé à 15€/mois, les avantages pour les demandeurs d'emplois et bénéficiaires MILO sont désormais ouverts à tous les habitants (avant seuls les bisontins étaient éligibles).

Information des référents

- Voirie : François Belot expose l'avancée des travaux du square des Hauts de Pelousey : le gazon sera planté prochainement, il manque également 2 bancs qui seront installés dès que le fournisseur les aura reçus, idem pour la bâche de protection du bac à sable. Les élus espèrent que ce nouvel aménagement plaira aux riverains, les premiers retours sont positifs !
 - L'essai pour une nouvelle circulation a dû être retardé au Vert Village en raison d'un problème juridique rencontré par GBM lors de l'attribution du marché marquage au sol. Il devrait intervenir fin septembre. Comme cela a été expliqué dans le TU, une rencontre avec les habitants sera initiée après l'expérimentation pour entendre et tenir compte de leurs avis.
 - Une rencontre avec les élus, M. Busson, lotisseur du Chanot et notre référent voirie GBM a eu lieu cet été. Les travaux ont été validés par toutes les parties pour cet automne. L'entreprise Eurovia doit intervenir en octobre pour la réalisation de la deuxième partie de la route communale. Malheureusement, M. Busson aurait fait savoir à nouveau qu'il retarderait les finitions qui lui incombent, à suivre...
 - Une rencontre avec le lotisseur des Vignes Blanches a eu lieu également pour préparer ensemble les travaux de finition du lotissement qui vont intervenir en fin d'année.
 - L'entreprise qui fera la rue du Chanot sera chargée également de la réalisation de l'aire de retournement des Craits, initiée notamment pour les camions de collecte de déchets afin de leur éviter des marches arrière dangereuses qui sont proscrites.
 - Assainissement : Françoise Fumey informe de l'entretien des réseaux eaux usées et eaux pluviales en préventif, il a lieu début septembre par GBM. Le travail a débuté ce jour.
- Cimetière :
- Françoise Fumey et Stéphanie Gharbi informent de la bonne avancée des travaux au sein du cimetière : des columbariums seront installés en fin d'année (attente fournisseur).
 - Le nouveau règlement validé lors de ce conseil permettra de répondre clairement aux demandes enregistrées récemment. Il sera aussi diffusé aux différentes entreprises intervenant dans le cimetière.
 - Les travaux de réfection du mur vont reprendre en novembre.

Actualité des comités consultatifs et pilotage

- Comité environnement : Le jardin partagé de Loge GBM a été productif malgré la sécheresse ! Stéphanie Gharbi et le Maire ont enfin rencontré la référente sociale du projet. Une réunion avec les habitants est prévue le 20 septembre pour la remise des clés du chalet etc... Pour information, plusieurs habitants sont engagés dans la gestion du compostage collectif et du potager dont le rendement augmente chaque année ! Une cuve de récupération de pluie a été installée cet été. Merci aux membres du comité environnement qui ont rendu cela possible
- Les béliers de la ferme de Barband ont nettoyé la zone refuge de biodiversité de Vossières au mois d'août. Un nettoyage à la faux sera effectué prochainement.
- Comité urbanisme : Julien Sue et le Maire sont intervenus fin juillet sur le terrain pour constater des problèmes majeurs de construction chez plusieurs particuliers. Des solutions amiables sont recherchées mais ne sont pas toujours possibles. Il faut donc rappeler

qu'il ne faut pas se lancer dans une construction sans accord préalable et respecter ensuite au moment des travaux, les projets envisagés. Si des modifications doivent être apportées, il faut à nouveau solliciter la commune afin d'éviter des déboires...

- Une campagne de relance des DAACT a été effectuée en août et nous avons déjà beaucoup de retours.
- Comité Bois : en suite d'un arrêt de travail du coordinateur des CDEI, les stères bord de route n'ont pas été sortis du bois en juillet mais le seront fin septembre. Les habitants en avaient été informés et seront prévenus dès que la date exacte sera connue.
- Nouveaux projets et MAPA : Benoit Ricloux a expliqué les travaux communs de ces commissions lors de la présentation du choix du maître d'œuvre (délibération précédente).

INFORMATIONS DIVERSES

- École
 - L'ouverture de la classe supplémentaire est très appréciée. Dans l'urgence, la salle de classe, qui n'avait pas été utilisée depuis plusieurs années, a été rafraîchies, de nouvelles étagères installées, un vidéoprojecteur et PC enseignant financés.
 - Stéphanie Gharbi et le Maire ont géré le recrutement d'une nouvelle ATSEM en suite du départ d'un agent. Il s'agit de Mme Aline Lavie et elles l'accompagnent dans ses nouvelles missions.
 - Idem pour le recrutement de Mme Nouria Meguenni-Tani, qui gère désormais tout le ménage du bâtiment du primaire.
 - Une grande structure de jeu a été montée et installée dans la cour de la maternelle pour le plus grand plaisir des tous petits. Beaucoup de petites réparations et interventions sur les ordinateurs ont eu lieu également cet été.
 - Le grand ménage a dû être effectué avec un agent en moins en suite d'un arrêt de travail, ce qui a perturbé l'organisation.
 - Un mot d'accueil aux parents et d'information pour le Service Minimum d'Accueil (SMA) a été diffusé à la rentrée.
 - Un stage de remise à niveau a eu lieu fin août à l'école primaire.
- Périscolaire :
 - Une nouvelle directrice a été nommée, Mme Charline MEUNIER que le Maire a rencontré pour préparer la rentrée.
 - Des difficultés ont été rencontrées le premier jour pour la réservation des repas en suite de soucis rencontrés par les parents avec le « portail famille ». Des solutions ont été trouvées pour accueillir tous les enfants. Un rythme stable va pouvoir être à nouveau insufflé avec des activités ados et un suivi des centres de loisirs chaque première semaine des petites vacances.
- Rentrée des associations :
 - François Belot et le maire ont reçu en mairie tous les présidents(es) d'association pour préparer la nouvelle année, rappeler les règles d'utilisation des salles, échanger sur les droits et devoirs de chacun, recueillir des idées nouvelles, partager l'agenda des manifestations...
 - Les échanges ont été fructueux : il est proposé d'envoyer un courrier aux présidents(es) des associations qu'ils transmettront à leurs adhérents leur rappelant la mise à disposition gracieuse des salles, le contexte actuel d'inflation du coût de l'énergie afin de les sensibiliser à une utilisation respectueuse et économe des lieux.
 - Il a été partagé de reconduire le forum des associations pour septembre 2023, en le couplant avec des portes ouvertes de l'accueil périscolaire etc.
- Changement de référent pour le recensement : Daniel Varchon interviendra comme référent communal au lieu de Stéphanie Gharbi qui vient de prendre de nouveaux engagements professionnels et craint donc de ne pas être suffisamment disponible.

- Un bilan des emplois jeunes compte tenu de la création du poste supplémentaire en juin est partagé : c'est un succès pour juin car les employés sont souvent débordés à cette période. Cela a permis de passer l'épaveuse dans tout le village avant le grand ménage des bâtiments scolaires par exemple...
- Les élus partagent pour autant des difficultés rencontrées au quotidien avec plusieurs agents. Des procédures de recadrage et sanction disciplinaire sont en cours et menées par Stéphanie Gharbi et le Maire. Un suivi/ accompagnement des nouveaux agents sera effectué aussi.
- Les maire, adjoints, Julien Sue, Matthieu Baulieu ou encore Daniel Varchon sont intervenus cet été en soutien technique pour lancer ou accompagner des travaux inhabituels, acheter le matériel afin d'optimiser le travail qui ne manque pas !
- À noter aussi : les maire/adjoints ont également assuré des permanences en secrétariat le samedi matin ou lundi soir pour limiter les fermetures au public.
- Le passage de la commission de sécurité à la Maison de la Noue par le SDIS s'est bien passé. Deux petites réparations devront être effectuées avant la commission préfectorale d'octobre. La commune a été félicitée pour la tenue du registre et les contrôles réguliers effectués.
- Le Maire informe que le lieutenant de louveterie va intervenir prochainement pour réguler la population de pigeons à la ferme de Fontagneaux, c'est une obligation sanitaire liée à l'élevage de poules, à laquelle les agriculteurs ne peuvent déroger.
- Benoit Ricloux informe de l'avancée des travaux de l'appartement communal (en lien avec les délibérations prises ce jour). Quelques travaux sont en attente en raison du manque de matériel et les diagnostics pour la location seront engagés dès que possible.
- François Belot informe du fait qu'il a réalisé l'inventaire complet de la vaisselle de la salle Saint-Martin, il passera une commande prochainement pour combler quelque manque. Il rappelle le rangement à opérer que ce soit pour la vaisselle ou les tables et chaises...
- La Banque Alimentaire adresse ses remerciements pour la subvention versée, même modeste, qui est toujours utile.
- 5 mariages et 4 PACs ont été célébrés depuis le dernier conseil municipal, c'est une année record !
- Nouveau : le maire a déjà enregistré une demande de changement de nom. La procédure est très encadrée mais permet de répondre plus vite aux intéressés et vise à désengorger les tribunaux.
- Une rencontre avec les élus du secteur ouest et notre nouveau député, Laurent Croizier, a eu lieu en mairie, dans le but de partager les projets communaux et échanger sur les préoccupations des élus et des citoyens. Ce format de rencontre sera sûrement reconduit pour faciliter et pérenniser les échanges.

AGENDA

Agenda des élus

- Municipalité : tous les lundis – 18 h 00
- Prochaine séance du Conseil municipal
- Lundi 10 octobre 2022 à 20h (en raison d'un Conseil Communautaire le 3 octobre)
- Comités Consultatifs à venir
- Comité urbanisme, tous les mercredis – 17 h / 19 h
- CCAS : samedi 17/09 à 9h
- Comité nouveaux projets : lundi 10 octobre à 17h30

Manifestations

- Livres dans la Boucle :
 - Rencontre avec un auteur : samedi 17/09 à 14h à la Maison de la Noue

- Soirée Flamenco
 - Vendredi 23 Septembre, 20h – Festi Pelousey- Maison de la Noue
- Don du sang
 - Mercredi 26 Octobre à partir de 16h30 - Maison de la Noue
- Commémoration du 11 novembre, Monument aux Morts à 12h puis convivialité à la Maison de la Noue
- Vide puériculture
 - Samedi 19 Novembre - APE – Maison de la Noue
- Défis de la Boucle
 - Mercredi 23 Novembre – course en début de soirée
- Fondus de la Marche
 - Samedi 26 Novembre – Balades puis repas à la salle Saint-Martin

Fin de la séance à 23 h 30

Le Maire,

Catherine BARTHELET



Le Secrétaire de séance,

Benoît RICLOUX